



## Arret de maladie d'un frontalier et retraite à Monaco

-----  
Par Visiteur

BONJOUR MONSIEUR,MADAME,  
je travaille a monaco avec le statut de travailleur  
frontalier et je reside en france  
jusqu'a present je beneficie de la securite sociale  
de monaco

aujourd'hui je suis en arret de travail pour maladie  
et je suis toujours remunere par moitie par l'EMPLOYEUR  
MONEGASQUE 'GROUPE BANCAIRE ET LE RESTE PAR LA SECURITE  
SOCIALE DE MONACO.

cet arret de travail aura t'il une incidence sur ma retraite ou non  
je n'ai pas toujours trouve de reponses  
merci de m'aider

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Comme pour la maladie, vous bénéficiez du régime monegasque de retraite.

Ainsi,dans le régime monégasque, les périodes d'interruption de travail indemnisées au titre de maladie, de maternité, d'accident du travail ou de chômage, qui font suite à une période d'activité auprès d'un employeur adhérent à la caisse autonome de retraite, donnent lieu à l'attribution de points de retraite calculés sur la base d'un salaire reconstitué.

Vous bénéficiez donc des points pour la retraite dès lors que votre salaire n'a pas changé.

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.